



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement des Innern EDI  
**Bundesamt für Gesundheit BAG**  
Abteilung Direktionsstab



**VKS**  
**AMCS**

**GDK** Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren  
**CDS** Confédération suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé  
**CDS** Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

**Vereinigung der Kantonsärztinnen und Kantonsärzte der Schweiz**  
**Association des médecins cantonaux de Suisse**  
**Associazione dei medici cantonali della Svizzera**  
**Associazion dals medis chantunals da la Svizra**  
**Swiss Association of Cantonal Officers of Health**

## Communiqué de presse

Date 28 mars 2008

---

### **Les autorités sanitaires renforcent les mesures pour endiguer l'épidémie de rougeole**

**Le moyen le plus efficace de prévenir des épidémies de rougeole et de lutter contre les flambées actuelles passe par une couverture vaccinale élevée de la population. Il s'agit en premier lieu de la vaccination systématique des jeunes enfants et des vaccinations de rattrapages pour les adultes, nés après 1963, qui n'ont pas fait la maladie. L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et l'Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS) invitent conjointement les médecins à contrôler le statut vaccinal de leurs patients et, le cas échéant, de proposer une vaccination de rattrapage. De plus, ces trois instances s'engagent à mettre en œuvre toute mesure d'endiguement de l'épidémie. Enfin, elles rappellent aux médecins et aux laboratoires que la déclaration des cas de rougeole est obligatoire dans un délai de 24 heures.**

La Suisse connaît depuis 16 mois la plus importante épidémie de rougeole observée après l'introduction de la déclaration obligatoire de cette maladie en 1999. De novembre 2006 à la fin mars 2008, quelque 2000 cas ont été déclarés. Toute la Suisse a été touchée, mais avec une intensité très variable.

Les enfants de 5 à 9 ans ont été les plus atteints (27% des cas), suivis par ceux de 10 à 14 ans (23%), alors que 18% des patients avaient 20 ans et plus. Avec 3% du total, les patients de moins de 1 an étaient rares. 98% des patients n'étaient pas vaccinés ou insuffisamment vaccinés. La rougeole est une maladie dangereuse. L'épidémie en cours actuellement a provoqué jusqu'à présent 133 hospitalisations, 79 pneumonies et 6 encéphalites. Il n'y a pas eu de décès à ce jour.

Pour lutter contre l'épidémie, des mesures visant à interrompre les chaînes de transmission sont recommandées. Les autorités sanitaires cantonales prennent les mesures appropriées, selon la situation locale: information, contrôle des carnets de vaccinations, vaccinations de rattrapage, exclusion scolaire des enfants malades, de leurs frères et sœurs non vaccinés, voire de toute personne non-vaccinée des établissements où est survenu un cas. Les médecins qui diagnostiquent un cas de rougeole devraient contrôler le statut vaccinal des autres membres de la famille du patient et le cas échéant procéder à la vaccination. Une vaccination dans les 72 heures après avoir été en contact avec un malade est nécessaire pour conférer une protection totale ou au moins partielle.

L'Office fédéral de la santé publique recommande à la population suisse et aux visiteurs étrangers non vaccinés qui n'ont pas eu la rougeole de se protéger au moyen de deux doses d'un vaccin ROR (rougeole-oreillons-rubéole). Un rattrapage (deux doses au total, à au moins un mois d'intervalle) est possible en tout temps. Il est recommandé en Suisse à toute personne née après 1963. La vaccination contre la rougeole est incluse dans le plan de vaccination de la petite enfance. Deux doses sont recommandées à 12 mois et à 15-24 mois.

Pour éliminer la rougeole en Suisse, comme c'est le cas notamment en Amérique du Nord et du Sud et en Finlande, il est impératif d'augmenter à 95% la couverture vaccinale des jeunes enfants. Cette couverture vaccinale est actuellement à 86% pour l'ensemble de la Suisse.

## **Information complémentaire**

### **L'Office fédéral de la santé publique (OFSP)**

Jean Louis Zurcher, 031 322 95 05

[www.bag.admin.ch](http://www.bag.admin.ch)

### **Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS)**

Franz Wyss, 031 356 20 20

[www.gdk-cdc.ch](http://www.gdk-cdc.ch)

### **Association des médecins cantonaux de Suisse (AMCS)**

Dr. Annalis Marty-Nussbaumer, présidente AMCS, 041 228 60 90

[www.kantonsarzt.lu.ch](http://www.kantonsarzt.lu.ch)